

N° 14

OBSERVATOIRE RÉGIONAL

de l'économie agricole et agroalimentaire

Economie agricole, forestière, agroalimentaire et agro-industrielle

S O M M A I R E

1999 : UNE ANNEE CHARNIERE

Préparer le Contrat de Plan Etat-Région
2000-2006

Les premiers CTE en septembre ?
Agenda 2000 : un accord fin mars ?

LES FILIERES

GRANDES CULTURES

Une bonne année...
... mais des silos engorgés
... dans l'attente d'une augmentation
des capacités de stockage

VITICULTURE

Une campagne en demi-teinte
Cognac : les achats à la production
en chute libre
Reconversion : c'est parti
pour 1000 hectares

FILIÈRES ANIMALES

Abattoirs deux-sévriens :
restructuration en cours

BOIS ET FORÊT

Un plan pour la filière :
les Orientations régionales forestières

DOSSIER

La filière horticole en Poitou-Charentes

POPULATION ET STRUCTURES

Gros plan sur le programme FEOGA 5b

1999 ne représente pas uniquement un seuil psychologique à l'aube de l'An 2000, c'est également une année charnière pour le secteur agricole qui doit compter avec des échéances de niveau régional, national et international.

A l'image de l'ensemble des régions françaises, le Poitou-Charentes prépare en effet le prochain Contrat de plan qui permettra de mobiliser pour sept ans (2000-2006) les financements de l'Etat et de la Région autour d'objectifs prioritaires. 1999 est également l'année des premiers Contrats territoriaux d'exploitation, qui verront sans doute le jour à l'automne. Nés de la volonté de rémunérer l'ensemble des fonctions de l'agriculture, et non plus seulement celle de produire, ils ne pourront toutefois constituer un outil efficace à une large échelle que s'ils sont relayés par des financements européens. Or, rien n'est encore acquis à ce niveau, tant pour la réforme de la Politique agricole commune que celle des fonds structurels. Le sommet des Quinze de fin mars adoptera-t-il l'Agenda 2000, qui conditionnera durablement l'avenir de l'agriculture et des territoires européens ?

De fait, les différentes filières de production de Poitou-Charentes doivent compter avec ces échéances, mais également avec des problématiques qui leur sont propres. Ainsi, en grandes cultures, l'enjeu sera d'écouler une récolte exceptionnelle, alors que les marchés restent très peu porteurs. En ce qui concerne l'Agenda 2000, l'abaissement de 20 % du prix d'intervention des céréales semblerait recueillir une majorité de voix favorables ; en revanche l'alignement de la prime aux oléo-protéagineux sur celle des céréales est très contesté. Si la mesure était retenue, elle pourrait en effet se traduire par une sérieuse réduction des surfaces en oléo-protéagineux (qui représentent près du tiers de la sole régionale en grandes cultures).

Pour la filière Cognac, l'enjeu est désormais la mise en œuvre de mesures structurelles, dont une reconversion de la production vers des débouchés nouveaux, parmi lesquels les vins de pays occupent une place importante. Au niveau européen, le projet d'Organisation commune du marché vitivinicole suscite des espoirs, mais également des inquiétudes.

La filière porcine continue d'affronter une crise mondiale, qui ne pourra sans doute pas se résoudre avant la fin de l'année. Dans ce contexte, la France propose la mise en place d'une organisation européenne du marché du porc.

Pour la « filière » horticole régionale, qui vient de faire l'objet d'un audit, le prochain Contrat de plan constitue une chance pour se structurer devant une concurrence qui se situe de plus en plus à une échelle française et européenne.

Enfin, la filière forestière régionale bénéficie désormais d'un plan d'action qui sera mis en œuvre au cours des cinq prochaines années : les Orientations régionales forestières.

I A A T

Comité Poitou-Charentes

Immeuble Antares
Avenue du Téléport - BP 130
86960 Futuroscope cedex
Tél : 33 05 49 49 63 00
Fax : 33 05 49 49 08 80

Brochure éditée par l'Institut atlantique d'aménagement des territoires, Comité Poitou-Charentes et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Poitou-Charentes. Rédaction : Pierre STYBLINSKI, OREA, 20, rue de la Providence, BP 537, 86020 POITIERS CEDEX - Téléphone : 05 49 03 11 18, Télécopie : 05 49 03 11 12. Comité de lecture : SGAR, Conseil régional, DRAF, IAAT. Note réalisée grâce au soutien financier de l'Union européenne, de l'Etat et du Conseil régional Poitou-Charentes. Maquette : Atelier 2A 2R Poitiers. Réalisation : IAAT. Imprimeur : Fontaine. Poitiers. ISSN : 1265 - 5872. Rédaction arrêtée le 21 septembre 1998.

PRÉPARER LE CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2000-2006

Outils essentiels du développement régional, les Contrats de plan permettent de mobiliser les crédits de l'Etat et des Régions autour d'objectifs prioritaires. Les programmes actuels courent jusqu'au 31 janvier 1999, date à laquelle ils seront relayés par une nouvelle génération pour la période 2000-2006. En Poitou-Charentes, la définition du nouveau Contrat de plan est désormais engagée entre l'Etat et la Région, avec la participation des différentes familles socioprofessionnelles.

Les services de l'Etat, dont la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, ont conduit une réflexion sur la stratégie de l'Etat en Poitou-Charentes, qui s'est concrétisée par un document synthétique transmis à la DATAR⁽¹⁾ dès septembre. Dans le même temps, la Région a saisi le Conseil économique et social sur l'emploi à l'horizon 2010 en Poitou-Charentes, et initié une série de consultations des collectivités territoriales et des organismes socioprofessionnels. Enfin, la Région met actuellement en place une consultation populaire.

Le début de cette année est un moment important avec notamment l'organisation entre l'Etat et la Région de consultations élargies dans les départements (Assises territoriales) et la mise en place de groupes thématiques, dont le groupe « agriculture ». Ce dernier est composé de représentants de l'Etat, de la Région et de la Profession agricole. Plusieurs sujets forts pourraient constituer l'ossature des réflexions du groupe : l'appui à l'élevage, la vigne, la diversification des productions et des activités, l'eau et l'environnement.

D'ici fin avril, les services de l'Etat doivent élaborer un plan d'action synthétique. Discuté en Comité interministériel de juin, ce document permettra de fixer le mandat donné au Préfet de Région pour négocier les différentes lignes du Contrat de plan avec la Région.

La planification française

La notion de planification existe en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il s'agissait de plans pluriannuels par lesquels l'Etat fixait des objectifs en matière de budget, d'investissements et d'action économique.

Depuis la loi de décentralisation de 1982, dotées du statut de Collectivité locale, les Régions ont été associées à l'élaboration du Plan. C'est l'objet du Contrat de Plan Etat-Région, dans lequel l'Etat et la Région fixent des engagements financiers pour la réalisations d'objectifs communs.

LES PREMIERS CTE EN SEPTEMBRE ?

Le Préfet de Région a transmis fin janvier la synthèse des propositions des départements de Poitou-Charentes pour les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Cette « Préfiguration des CTE » a été élaborée par des groupes de travail coordonnés par les Directions départementales de l'agriculture avec la participation de la Profession agricole. Les réflexions ont été construites selon deux types d'approches : l'une thématique, l'autre territoriale :

1. Quatre axes forts ressortent de l'approche thématique :

- **la gestion de l'eau** constitue un enjeu majeur traité à travers la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation, la création de ressources nouvelles, le raisonnement de la fertilisation...
- **la gestion du paysage et du patrimoine** pour laquelle les mesures proposées incluent la création de haies, bosquets et talus ainsi que l'amélioration de l'habitat et de ses abords,
- **la valorisation des produits**, qui inclut la qualité et la diversification des produits et des activités,
- **le maintien et la création d'emplois en milieu rural**, notamment par l'aide à l'installation et à la transmission des exploitations, la mise en place de groupements d'employeurs et de groupements de matériel...

2. L'approche territoriale concerne les zones de marais, le Cognaçais, le Bocage en Deux-Sèvres, la zone d'élevage de Charente limousine et la zone d'élevage ovin en Vienne.

Les premiers CTE opérationnels en septembre ?

Si le calendrier national est respecté, les premières contractualisations de CTE pourraient intervenir à partir de septembre. A ce titre, le Ministère de l'agriculture a d'ores et déjà programmé une enveloppe de 300 millions de francs.

Cette somme ne pourrait toutefois suffire qu'à financer la phase de « préfiguration » des CTE. Leur généralisation implique en effet qu'un relais financier européen soit trouvé, relais qui est pour le moment largement conditionné par l'avancement des négociations de l'Agenda 2000.

(1) DATAR :
Délégation à
l'aménagement du
territoire et à l'action
régionale

AGENDA 2000 : UN ACCORD FIN MARS ?

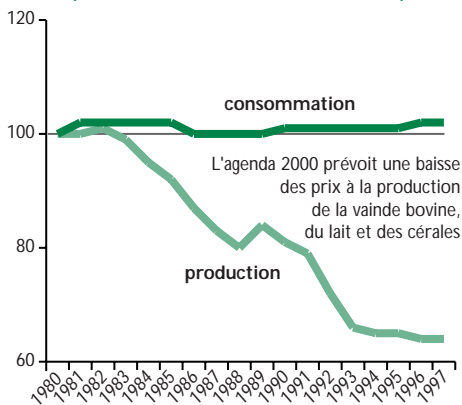
L'année 1999 sera marquée par les négociations de l'Agenda 2000. Un accord pourrait intervenir lors du sommet extraordinaire des Quinze prévu les 24 et 25 mars, mais les pronostics sont difficiles, tant les divergences entre les différents pays sont importantes.

Réforme de la Politique agricole commune

Le conseil agricole européen de janvier n'a pas permis d'aboutir à une convergence des positions des différents Etats membres. Des incertitudes importantes subsistent, notamment dans les secteurs laitier, bovin et les oléagineux (tournesol et colza) ; pour ces derniers, l'alignement des aides sur celles des céréales est contesté par la France.

La principale pierre d'achoppement reste cependant la demande de certaines capitales, Bonn en tête, qui réclament une réduction de leurs versements à l'Europe ; cette revendication pourrait se traduire par l'introduction d'une part de cofinancement national dans la PAC. De son côté Paris prône une stabilisation, voire une réduction des dépenses liées à la Politique agricole commune. Cette réduction passerait par une dégressivité des aides directes en fonction des gains de productivité, au moins dans le secteur des grandes cultures.

EVOLUTION DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES À LA PRODUCTION ET À LA CONSOMMATION (1980 = base 100 en francs constants)



Sources : DRAF - Service régional statistique

Réforme des fonds structurels européens

La réforme des fonds structurels européens constitue l'autre volet de l'Agenda 2000, qui prévoit notamment une redéfinition des zones et de l'enveloppe pouvant bénéficier des crédits du programme « 5b » de développement rural.

Les négociations de l'OMC en toile de fond

En toile de fond de l'Agenda 2000 : la reprise des négociations de l'Organisation mondiale

du commerce (OMC), programmée pour la fin de l'année. De fait, les dispositions contenues dans le projet « Agenda 2000 » se veulent être en accord avec les exigences futures de l'OMC qui prévoient une interdiction des aides à l'exportation et le démantèlement progressif des protections douanières, ce qui conduit à abaisser les prix garantis et à abandonner la gestion des marchés agricoles.

Le projet européen anticipe également de supprimer les aides directes ou de les dissocier la production : une part croissante ne sera plus attribuée en fonction de la production des exploitations, mais sur la base de critères différents, tels l'environnement ou le maintien de l'emploi.

Les dossiers régionaux qui dépendent des négociations internationales

Programmes de développement rural : les fonds structurels européens sont soumis à un projet de réforme dans le cadre de l'Agenda 2000. Actuellement, ces fonds abondent une partie des programmes régionaux, dont ceux du Contrat de plan Etat-Région.

CTE : le financement des CTE à une échelle large implique qu'un relais européen, soit trouvé. Là aussi, l'adoption de l'Agenda 2000 constitue un préalable indispensable.

Lait, viande bovine et grandes cultures : ces trois productions, soumises à la réforme de la PAC, représentaient 52 % des livraisons agricoles régionales en 1997.

Bien que partiellement compensée, la baisse de 30 % des prix de la viande bovine pose d'importantes questions sur l'avenir de la filière, particulièrement dans les zones les plus fragilisées de notre région.

L'alignement des aides aux oléagineux sur celles des céréales diminue fortement l'intérêt économique du colza et du tournesol, qui occupent dans la région près du tiers de la surface en grandes cultures.

Porc : la crise qui affecte la production porcine est mondiale. Si elles existent, les solutions de fond seront forcément de niveau international. Dans ce cadre, la France invite ses partenaires à une réflexion sur une organisation européenne du marché du porc.

Ovins : l'interprofession nationale est dans l'attente d'une réponse de Bruxelles relative à la mise en place d'un étiquetage de la viande ovine.

Vin : les négociations pour une Organisation Commune du Marché (OCM) viti-vinicole s'engagent lentement. S'il était conservé en l'état, le projet permettrait le maintien de la prime à l'arrachage et la mise en place d'aides à l'amélioration de l'encépagement et à la fabrication d'alcools de bouche. En revanche, l'ouverture du marché européen des vins pour la fabrication de mousseux aux pays ne faisant pas partie de la communauté, inquiète les professionnels. En effet, une partie importante du vin produit dans la zone de Cognac est écoulee vers l'Allemagne pour la fabrication de vins mousseux : ce débouché qui pourrait désormais être remis en cause.

GRANDES CULTURES

Une bonne année...

La campagne 1997-1998 aura dans l'ensemble été favorable, voire exceptionnelle pour certaines céréales (Cf. NC précédente). Récolté avec retard, le maïs s'est honorablement comporté avec un rendement moyen estimé à 88 quintaux par hectare en sec et 99 en irrigué. Le tournesol a en revanche souffert des difficiles conditions d'implantation au printemps et du coup de chaleur du mois d'août. Au total : un rendement moyen de 21 quintaux et de très grandes disparités locales.

... mais des silos engorgés

Avec 68 millions de tonnes, la récolte céréalière française est la plus importante jamais enregistrée. Aussi, la France croule-t-elle sous les stocks de céréales, estimés à plus de 12 millions de tonnes, toutes céréales confondues, soit une hausse de 19 % par rapport à l'année précédente. Dans ces conditions, les cours du blé sont au plus bas en dépit de très nombreuses mises à l'intervention et d'une demande mondiale soutenue pour le blé et l'orge. Au total, au 19 janvier, les cours de blé tendre dépassaient à peine les 71 Francs le quintal à La Pallice. L'orge et le maïs bénéficiaient cependant de cours supérieurs : 77 F et 81 F respectivement.

... dans l'attente d'une augmentation des capacités de stockage

C'est dans ce contexte que l'ONIC a décidé d'accélérer la mise en place de son « Plan silos ». L'office évalue en effet le déficit structurel des capacités de stockage à 5 millions de tonnes. Ce besoin supplémentaire correspond

- à la croissance prévisible des stocks sous l'effet du projet d'annulation du taux de jachère dans le cadre de la réforme de la PAC,
- aux nécessités d'une classification plus fine des céréales par rapport à des enjeux de qualité,
- à la mise en conformité des silos avec les normes de sécurité qui visent à limiter les risques d'explosion des silos ou leurs conséquences.

En janvier, les prévisions de constructions aidées de silos atteignaient 1,3 million de tonnes dont 130 000 tonnes en Poitou-Charentes (pour un volume total espéré de 200 000 tonnes).

(1) La campagne débute au premier septembre ; les comparaisons sont effectuées entre les quatre premiers mois de la campagne 98/99 et les quatre premiers mois de la campagne 97/98

VITICULTURE

Une campagne en demi-teinte

Les vendanges ont été modestes en volume dans le Saumurois et dans le Haut-Poitou. Il en est de même dans le Cognçais où le volume récolté est en baisse de 8,3 % par rapport à la campagne précédente et où le titre alcoométrique moyen s'établit à 9,23°, contre 10,29° en 1997.

Cognac : les achats à la production en chute libre

Le marché du Cognac persiste dans la morosité avec des ventes à la consommation en retrait de 9,5 % en volume pour les quatre premiers mois de la campagne⁽¹⁾. Cette situation incite à la plus grande prudence les opérateurs dont les achats à la production diminuent de près de 36 %.

En valeur, les ventes à l'export chutent de 31 % pour les quatre premiers mois de la campagne, avec des baisses particulièrement importantes en Russie (-82 %), au Japon (-37 %), à Singapour (-68 %), en Malaisie (-80 %) et aux Philippines (-97 %). Fait plus récent, les ventes tombent également au Royaume Uni (-42 %).

Reconversion : c'est parti pour 1 000 hectares

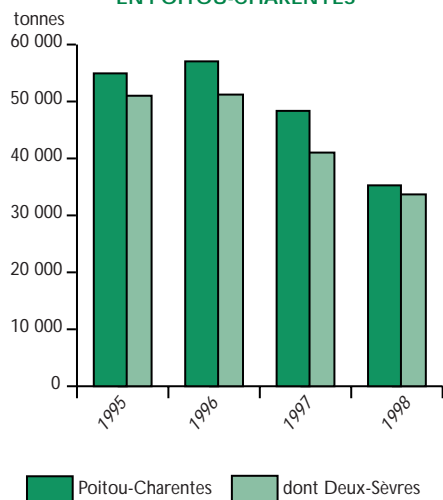
Dans ce contexte les mesures conjoncturelles mises en place par le Ministère de l'agriculture (échelonnement et prise en charge des cotisations sociales, aide à la trésorerie et allègement des charges financières) doivent trouver écho dans la mise en œuvre de mesures structurelles. C'est ainsi que le Plan interprofessionnel d'adaptation du vignoble a été signé le 14 décembre, qu'un complément d'aide à l'arrachage définitif est accordé par l'ONIVINS et qu'un dispositif spécifique de préretraite voit le jour.

Le plan de reconversion du vignoble, qui devrait concerner dans un premier temps 1000 hectares, constitue quant à lui, un pas vers des productions déconnectées du marché du Cognac. Outre le complément d'aides au réencépagement accordé par l'Etat et la Région, les viticulteurs qui s'engagent dans la reconversion bénéficient de mesures d'accompagnement. C'est ainsi que les chambres d'agriculture de Charente et Charente-Maritime ont mis en place en janvier un Service d'utilité agricole interdépartemental pour encadrer et accompagner le développement d'une production viticole diversifiée. En aval, une réflexion est en cours pour adapter l'outil de transformation et de commercialisation aux nouveaux débouchés. L'ensemble de ces mesures bénéficiera de crédits de l'Etat, de la Région et des Conseils généraux, auxquels pourront également s'ajouter des crédits européens.

FILIÈRES ANIMALES

Abattoirs deux-sévriens :
restructuration en cours

En deux ans, les abattages de jeunes bovins (taurillons et broutards) ont diminué de 38 % en Poitou-Charentes. La crise de « la vache folle » a en effet marqué un tournant dans la production de viande bovine : prudents face à un marché difficile, les éleveurs ont freiné l'engraissement des jeunes mâles. De plus, un nombre important d'animaux, jusque là abattus en France, sont désormais exportés en vif vers l'Italie et l'Espagne, où ils sont abattus sous une appellation locale.

ABATTAGES DE JEUNES BOVINS
EN POITOU-CHARENTES

Sources : DRAF - Service régional statistique

Dans ce processus de recul, le département des Deux-Sèvres est particulièrement touché, puisqu'il concentre la quasi-totalité de l'activité jeunes bovins de la région. En deux ans, sur les 51 000 tonnes de jeunes bovins abattus en 1996, ce département aura perdu 17 500 tonnes, auxquelles il faut ajouter une chute des abattages des vaches de réforme. Au total, la diminution des abattages de bovins en Deux-Sèvres atteint près de 25 000 tonnes sur une activité totale de 87 000 tonnes en 1996.

Ce déclin d'activité est d'autant plus préoccupant que les abattoirs doivent rechercher chaque jour une part croissante de leurs approvisionnements hors région. En effet, sauf pour la viande ovine, les structures de Poitou-Charentes sont en surcapacité. Ainsi, en 1997, la région ne produisait que 29 700 tonnes de jeunes bovins, alors que 48 350 tonnes y étaient abattus. Pour le porc, la production régionale est encore plus déficitaire : 44 000 tonnes étaient produites en 1997, alors que les abattages atteignaient près de 95 000 tonnes.

Ajoutée aux contraintes propres à chaque unité, une telle situation peut conduire les différents groupes à réorganiser leurs outils ; le récent recentrage des abattages bovins du nord des Deux-Sèvres sur l'unité de Bressuire en témoigne.

FILIÈRES ANIMALES

Un plan pour la filière : les
Orientations régionales forestières

La filière forestière de notre région a fait récemment l'objet d'un audit s'appuyant sur l'analyse des évolutions d'une centaine d'indicateurs. Le document de synthèse a été présenté à la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers. Approuvées au niveau national le 15 janvier, les Orientations régionales forestières (ORF) se traduiront à court terme par la mise en œuvre d'actions concrètes au cours des cinq ans à venir.

L'amélioration de la qualité des peuplements constitue une priorité. Il s'agit notamment de valoriser au mieux les potentialités locales tout en contribuant à la production des bois d'œuvre recherchés par les industries de transformation bien implantées dans la région. Cet effort de qualité passe par une meilleure formation des sylviculteurs et des entrepreneurs, mais aussi des propriétaires. Devant le morcellement très important de la propriété forestière, la priorité est également donnée aux actions de regroupement des propriétaires et d'amélioration de l'accès aux parcelles.

En aval, les ORF préconisent une amélioration des conditions de commercialisation par le développement des ventes de produits triés, des ventes groupées et des formules de ventes régulières (bourses, mercuriales...). Au niveau de la transformation, la filière régionale a d'ores et déjà entrepris un plan d'action (Cf. encadré). L'effort de protection de la santé de la forêt sera poursuivi. Le document souligne en outre la nécessaire préservation de la diversité biologique de nos forêts. Enfin, fort du constat de la multiplicité des usages de la forêt, les ORF mettent en avant l'amélioration de l'accueil du public, ainsi que l'indispensable concertation avec les chasseurs pour limiter les dégâts du gibier sur les jeunes arbres.

Le plan pour les entreprises
régionales de transformation
du bois est déjà signé

L'important tissu d'entreprises de transformation bénéficie, d'une charte régionale signée le 3 mars 1997. Résumée sous le titre de « Plan bois Poitou-Charentes », elle comporte trois axes principaux.

- Stratégie et développement commercial : soutenir, par des actions collectives, les entreprises dans leur démarche stratégique et dans la prospection commerciale.
- Développement technologique : améliorer les processus de fabrication, rechercher des produits nouveaux, renforcer les organismes de recherche et développement
- Développement des ressources humaines : renforcer la formation collective et individuelle, recruter des cadres techniques et commerciaux qualifiés.

La filière horticole en Poitou-Charentes

Chiffres Clefs

300 producteurs
(contre 470 il y a 15 ans)

Chiffre d'affaires total :
367 millions F HT
dont chiffre d'affaires
hors négoce :
312 millions F HT

700 hectares en culture
dont 80 ha couverts

1400 emplois directs

Jeunes plants horticoles :
30 % de la production

(1) Les données
chiffrées apparaissant
dans les conclusions
de l'étude sont des
estimations réalisées
par le cabinet d'étude
sur une base
d'enquête.

Afin de mieux cerner les actions à conduire pour accompagner et encourager le développement des entreprises horticoles du Poitou-Charentes, les pouvoirs publics ont confié à un cabinet d'études la réalisation d'un audit de la filière horticole régionale.

Les 300 entreprises horticoles de la région⁽¹⁾ occupent près de 1400 personnes, soit environ 1,5 % des emplois agricoles et agroalimentaires de la région. Leur chiffre d'affaires total, 367 millions de F, se répartit entre la vente de leur production (312 millions de F) et le négoce (55 millions de F).

Les trois quarts de l'activité sont concentrés sur les départements de la Charente et de la Charente-Maritime, mais il n'existe pas, à proprement parler, de bassin de production. Les zones horticoles de Rochefort et de Celles sur Belle, mises en place avec l'appui des pouvoirs publics, devraient cependant représenter, à court terme, 15 à 20 % du chiffre d'affaires régional.

La production est largement orientée vers les plantes fleuries en pots, les plantes à massifs et les plants pour le marché des travaux paysagers. Parmi ces productions, les jeunes plants constituent un atout important pour une dizaine d'entreprises spécialisées qui occupent une position de leader sur le marché national.

Une stabilité de la production qui cache d'importantes restructurations

La valeur de la production horticole est restée stable sur les cinq dernières années. Cette stabilité masque cependant une restructuration importante des entreprises. Ainsi, 180 d'entre-elles ont disparu en 15 ans. Ce mouvement a principalement affecté les petits producteurs artisanaux, dont la plupart n'ont pas trouvé de repreneur. Parallèlement, la région a vu émerger des entreprises de taille moyenne, quelquefois d'envergure nationale, dont le développement est venu compenser la réduction d'activité des producteurs artisanaux.

La stabilité du chiffre d'affaires trouve en partie son explication dans une offre locale de végétaux d'ornement supérieure à la demande (exception faite des fleurs coupées), alors que peu d'entreprises ont la capacité d'aborder des marchés dépassant le cadre régional. Dans un tel contexte, les petits producteurs détaillants, dont l'aire de commercialisation est très restreinte, souffrent considérablement de la concurrence des nouvelles formes de commerce (jardineries et grandes surfaces).

Une filière hétérogène

Les 14 entreprises d'un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de francs totalisent 30 % des emplois et 55 % de l'activité. Ces données illustrent la forte hétérogénéité des entreprises horticoles régionales, parmi lesquelles il faut distinguer au moins cinq groupes :

- Les producteurs à forte spécialisation en jeunes plants ou plantes semi-finies, destinés à des marchés d'envergure nationale, voire internationale.
- Les producteurs, principalement pépiniéristes présents sur le marché du paysage (collectivités et entreprises).
- Les producteurs de plantes à massifs et de potées fleuries livrant sur le marché régional (distributeurs).
- Les producteurs-forceurs fortement spécialisés dans le négoce, présents sur le marché régional (fleuristes et jardineries principalement). Le négoce représente en moyenne plus des trois quarts du chiffre d'affaires de ces entreprises.
- Les producteurs détaillants sur le marché local. Ce groupe comprend les deux tiers des entreprises régionales, mais ne réalise que 18 % du chiffre d'affaires total. L'essentiel des entreprises qui ont disparu depuis 15 ans faisaient partie de ce groupe.

Ce sont les entreprises tournées vers la production de jeunes plants qui résistent le mieux à une montée en puissance de la concurrence, tandis que les producteurs de produits finis, en plantes fleuries et plantes à massifs connaissent une stagnation, voire une baisse de l'activité.

La production horticole de Poitou-Charentes

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Nombre d'entreprises	86	136	51	29
Nombre d'emplois (équivalents plein temps)	412	636	239	118
Production (millions de F)	95	141	45	31

Source : AND - Filière verte conseil

Un fort besoin d'accompagnement

L'enquête a révélé un profond sentiment d'isolement d'une majorité de producteurs : isolement géographique lié à la dispersion des entreprises et à l'absence de bassins de production et isolement professionnel : peu ou pas d'actions collectives, interprofession nationale en reconstruction...

Les chefs d'entreprise sont nombreux à exprimer leurs doutes sur la stratégie à tenir face à la montée de la concurrence et à l'érosion consécutive des marges et une majorité ressent les faiblesses de leur stratégie commerciale.

Un plan d'action en huit volets conditionné à un fort engagement des professionnels

La filière horticole régionale dispose d'atouts certains : climat, savoir-faire, notoriété des produits... Elle s'est de plus dotée d'un important dispositif d'appui : trois lycées horticoles et le Centre régional d'innovation et de transfert technologique (CRITT-ARRDHOR). Pourtant, la production stagne ;

elle pourrait même régresser dans le contexte d'un marché européen de plus en plus concurrentiel.

C'est faisant ce double constat que l'audit propose un plan d'action en huit volets, dont la réussite est en très grande partie conditionnée par l'implication de la profession horticole régionale :

- action commerciale ;
- promotion commerciale et communication : participation plus active aux salons professionnels, édition d'un « guide de l'acheteur » présentant la production régionale... ;
- groupe de réflexion sur les cessations et la transmission des entreprises ;
- conseil, information et innovation : appui à la réflexion stratégique au niveau des entreprises, information sur les moyens de financement, prêts, aides..., appui à l'innovation (recherche - développement, veille stratégique...);
- groupements d'employeurs ;
- groupements d'achats ;
- modernisation des outils de production ;
- organisation logistique.

Le CRITT-ARRDHOR : un outil pour l'horticulture régionale

Créée en 1987, installée sur le site de la zone horticole de Rochefort, l'Association régionale de recherche et de développement (ARRDHOR) en horticulture pourrait constituer un relais important de la politique horticole régionale.

Ses principaux domaines d'intervention sont :

- le développement de projets innovants : transfert de technologies production de roses sur laine de roche ...), innovation produit (conteneur évitant la déformation des végétaux ligneux en culture hors-sol), diversification sur les colorants végétaux,
- l'appui à la création et au développement d'entreprises nouvelles
- l'appui à la création des zones horticoles de Rochefort et de Celles sur Belle
- le conseil et l'ingénierie dans le domaine des serres en verre

Enfin, l'ARRDHOR pourrait être amenée à renforcer son rôle d'animation de la filière dans le cadre d'un plan de relance de la filière.



Note également réalisée
avec le concours
de l'Office national
interprofessionnel
des céréales
de Poitou-Charentes

(1) La mesure 15,
également financée
sur le programme
FEOGA 5b, est
consacrée à
l'assistance technique,
l'évaluation et
l'animation du
programme 5b

POPULATION ET STRUCTURES

GROS PLAN SUR LE PROGRAMME FEOGA 5B

Le dernier comité de suivi du programme 5b en Poitou-Charentes, a notamment permis de faire le point sur le volet « FEOGA 5b ». Financé par la Communauté européenne, l'Etat, les Collectivités locales et le secteur privé, ce volet représente un montant total de 1,35 milliard de francs, dont 73 % étaient programmés au 30 septembre 1998. Il comprend cinq mesures⁽¹⁾ :

adapter et améliorer la compétitivité des activités agricoles et sylvicoles

Sur les 704 millions de francs de coût total prévus dans le cadre de la « mesure 1 », 536 étaient programmés fin septembre, dont 100 de crédits communautaires. L'accent est mis sur l'amélioration des structures des exploitations et sur l'installation des jeunes agriculteurs (diagnostics cantonaux, aides à la réorganisation foncière du petit parcellaire...). Ces actions viennent en complément des aides aux agriculteurs dans un cadre collectif. Par ailleurs, la nécessaire prise en compte de l'environnement et de la qualité de l'eau conduit à financer sur les communes rurales, des actions d'assainissement qui s'inscrivent désormais en parallèle avec le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricoles (PMPOA).

Le second volet de la « mesure 1 » est consacré à la qualité des produits. Il comprend des actions d'amélioration génétique et sanitaire des troupeaux, de restructuration des élevages, d'appui technique aux éleveurs et de promotion des produits.

Enfin, dans le cadre du volet forestier, les plantations de haies connaissent une progression notable et les investissements dans les entreprises de première transformation reprennent.

diversifier, valoriser les produits et les activités

La « mesure 2 » bénéficie d'une enveloppe 362 millions de francs. Fin septembre, 228 millions étaient programmés, dont 54 millions de crédits communautaires. La mesure encourage la diversification et la valorisation des produits par des aides aux exploitants, des actions de structuration des filières et la promotion des produits.

L'agro-tourisme et la filière caprine bénéficient largement de ces actions, de même que la filière cunicole qui a profité d'un programme d'amélioration sanitaire, d'une aide à la rationalisation des élevages et d'un appui à la mise en place de références technico-économiques. Dernier exemple, l'agriculture biologique bénéficie de financements d'études, de programmes de recherche et de programmes d'appui technique.

protéger et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie

La « mesure 6 » bénéficie d'un crédit de 79 millions de francs dont la quasi-totalité est d'ores et déjà programmée. Sur ce total, les crédits communautaires représentent 20,5 millions de francs. Les volets ayant suscité le plus d'opérations sont la valorisation du petit patrimoine rural et la sensibilisation à la protection de l'environnement.

préserver, entretenir et valoriser le Marais poitevin

La programmation de la « mesure 12 », spécifique au marais, a démarré tardivement, aussi, sur une enveloppe totale de 60,5 millions de francs, seuls 27 étaient programmés fin septembre, dont 10 provenant de crédits communautaires. Cette mesure comprend des opérations de protection et de mise en valeur de l'environnement et un programme de restauration hydraulique du Marais. Au niveau agricole, une opération collective d'aide à l'équipement des éleveurs a été mise en place.

protéger les zones humides et maintenir les activités du littoral charentais

Sur les 134 millions prévus pour la « mesure 13 », spécifique aux zones humides, 112 millions étaient consommés fin septembre, dont 38 millions de crédits communautaires. L'intervention européenne est concentrée :

- sur la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- sur le maintien et le développement des activités en milieu rural (agriculture extensive, conchyliculture, saliculture, tourisme « vert et respectueux de l'environnement »...)

Enfin, des opérations dans les domaines hydraulique et de la voirie rurale sont mises en œuvre après évaluation de leur impact sur le milieu.